

Décharges sauvages

Les dessous d'un fléau

recensement officiel n'existe, mais selon les vues satellites et le travail des associations de l'environnement, il en existerait 130 en Ile-de-France et dans l'Oise.

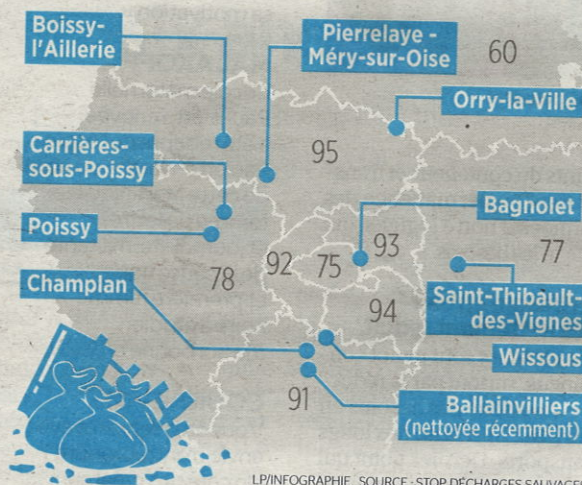
PAR AURÉLIE FOULON
AVEC M.F., B.D. ET MAP.

C'EST UN PHÉNOMÈNE en pleine expansion. Les dépôts sauvages, qui défigurent les chemins et les forêts d'Ile-de-France, gagnent les zones urbaines et prennent une ampleur impressionnante. Pas un département de grande couronne n'est épargné. Aux portes de Paris même, à Bagnolet (Seine-Saint-Denis), un terrain vague devenu décharge sauvage est même alimenté par... les services municipaux.

Dans un rapport, le conseil régional estime que ce phénomène représente l'équivalent de 20 à 25 kg par habitant et par an. « Il suffit de zoomer sur toutes les grandes villes pour en trouver », assure Alban Bernard. Ce riverain de la mer de déchets de Carrières-sous-Poissy (Yvelines) (*lire par ailleurs*), qui milite pour obtenir « le nettoyage de toutes les décharges sauvages », a créé une application pour les cartographier : « Je reçois à minima un à deux signalement par semaine. » L'association Stop décharges sauvages en comptabilise plus de 130.

Samedi, plusieurs dizaines de volontaires, dont de nombreux enfants, ont débarrassé une partie des gravats de la mer de déchets, dans le cadre de la World CleanUp Day, la

Les dix plus grandes repérées en Ile-de-France et dans l'Oise



LP/INFOGRAPHIE. SOURCE : STOP DÉCHARGES SAUVAGES.

plus grande action citoyenne pour nettoyer la planète. « Nous avons rempli trois benes de 30 m³, huit bacs de 660 l et trois bacs de verres », se félicitait l'association Stop décharges sauvages, hier. Une goutte d'eau au regard de l'ampleur de la tâche. Celle de Carrières-sous-Poissy serait la plus conséquente dans la région, avec ses 7 000 t de gravats entassés sur l'équivalent de onze terrains de football. Mais d'autres grandissent à vue d'œil, comme à Boissy-l'Aillerie (Val-d'Oise) où 4 500 t ont été déversés dans les champs en quelques mois.

A chaque fois, le scénario se répète. Des camions d'entreprises du bâtiment débarquent pour déverser béton, pots de peinture, plâtre et autres déchets, y compris des polluants dangereux comme des solvants et de l'amiante, dans des quantités astronomiques. Ce qui laisse à penser que les professionnels se passent le mot pour éviter de payer la mise en décharge... qu'ils payent sur place en moyenne 100 € la tonne. Dans le Val-de-Marne, les membres de la page Facebook « Ivry : la déchetterie est aussi dans la rue » sont convaincus que « des artisans payent de la main à la main des gens qui leur proposent de les

débarrasser de leurs encombrants car ça leur coûte moins cher que la déchetterie ».

Qui doit s'occuper de ces dépôts ? Si leur gestion relève du maire, des associations comme Rive de Seine Environnement, dans les Yvelines, voient dans ces montagnes de déchets une décharge, censée répondre aux normes des Installations classées pour la protection de l'environnement et donc entrer dans le champ de compétence du préfet.

1,2 M€ pour nettoyer les routes chaque année

Mais l'Etat ne l'entend pas de cette oreille. « C'est une problématique locale, sous le coup de la responsabilité des communes, tranche le cabinet de Brune Poirson, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique. Les villes sont souveraines sur leur territoire, la ministre n'a pas autorité pour envoyer des tractopelles. Tout part toujours d'un tas de déchets qui grandit s'il n'est pas géré dès le départ ».

Les élus locaux, eux, se sentent le plus souvent impuissants. « On a beau nettoyer, le site est toujours alimenté, c'est sans fin », constatent-ils souvent. Dans le Val-d'Oise, par exemple, le fléau coûte cher : le

cre chaque année 1,2 M€ rien que pour le nettoyage des routes de son ressort. Sans compter les dépenses pour l'achat de barrières, plots en béton et autres dispositifs afin d'empêcher l'accès à certains terrains. De son côté, la région rapporte des coûts de l'ordre de 7 à 13 € par habitant. Résultat, « c'est le contribuable qui paie, et non le pollueur », pestent les associations.

Un service de lutte contre les incivilités à Ivry

A Carrières-sous-Poissy, Christophe Delrieu, le maire (DVD), assure avoir eu connaissance du problème trop tard : « C'est un riverain qui a posé une caméra. C'est comme ça qu'on a compris qu'il y avait parfois dix camions chaque nuit. Mais ces images n'ont pas de valeur juridique. Et on a poursuivi des camions quand on en a vu. Même moi, je l'ai fait. J'ai eu plus de chance que le maire de Signes (NDLR : Var), tué en voulant empêcher un véhicule de déverser des gravats. J'ai vu ce camion entrer sur le chemin. Il y avait un numéro de portable inscrit dessus. Mais il était immatriculé à l'étranger, son propriétaire pas solvable... »

A Ivry (Val-de-Marne), la ville a récemment mis en place un service de lutte contre les incivilités pour enrayer la malpropreté, doté d'une trentaine d'agents pour suivre et photographier le chargement et la plaque d'immatriculation des véhicules. « On joue au chat et à la souris avec les contrevenants en permanence », explique son responsable, Gonzague Vernaudo. Mais ça ne suffit pas. Après avoir reçu l'aide d'entreprises pour évacuer la trentaine de tonnes accumulées en trois mois dans une rue, la ville a fini par fermer l'artère et le maire (PCF), Philippe Bouyssou, a annoncé que des pièges photographiques « destinés à capturer les plaques des contrevenants » allaient être installés.

ALBAN BERNARD

La mer de déchets par un drone, au de Carrières-sous-Poissy. Chanteloup-les-Vignes et Triel-sur-Seine

les associations, c'est l'impunité qui semble aux pollueurs. Surtout, quand on reçoit un déchet estampillé d'une facture ou un indice mais pas une détaille la commission des Yvelines, n° 2 de l'association de lutte contre le déchet à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP).

Et de la même manière, qu'avec les ordures rés abandonnées sur la voie publique, « son propriétaire assure qu'il l'a déposé à l'endroit et que ça a été fait. Faute de preuve, qui est constituée par des témoignages ou de la vidéosurveillance en règle, la jurisprudence la relaxe assurée », l'enquêtrice, qui trouve que les systèmes organisés de dossiers ne concernent que l'abandon de déchets opportunistes, mais l'absence d'un trafic... » Mais la frontière entre les deux n'est pas évidente... A Orry-la-Ville, samedi. Plusieurs dizaines de volontaires ont débarrassé une partie des gravats de la mer de déchets, dans le cadre de la World CleanUp Day, la

Quand on récupère un déchet estampillé d'un indice mais pas une preuve

yer, rs ans fin



elles), samedi. Plusieurs dizaines de volontaires ont débarrassé une partie des gravats de la mer de déchets, dans le cadre de la World CleanUp Day, la

de 35 €, portée à 1 500 € si l'abandon a été fait à l'aide d'un véhicule. Pour une entreprise, laisser des monceaux de déchets en camionnette dans un champ ou en forêt peut coûter jusqu'à 75 000 € et jusqu'à deux ans de prison. La peine est portée à sept ans d'emprisonnement et à 150 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en bande organisée. Le projet de loi anti-gaspillage, qui sera débattu à partir du 24 septembre au Sénat, prévoit des sanctions renforcées et la possibilité pour les élus d'installer des caméras pour surveiller les sites « sensibles ». Des entreprises, comme Ecodrop, se sont lancées sur ce marché en proposant aux particuliers et professionnels un service de collecte des déchets directement sur les chantiers et de mise en décharge agréée. Avec l'assurance que ces déchets seront bien valorisés.

Il est difficile d'identifier un responsable
UN POLICIER

suite n'a, pour l'heure, été engagée. « Les responsabilités sont si diluées qu'il est difficile d'identifier un responsable », souffle un policier. Au parquet désormais « d'envisager d'autres axes d'enquête ou de classer sans suite faute d'auteur identifié ».

Quant à ceux qui reprochent aux élus locaux d'avoir tardé à bloquer les accès au site, le maire rappelle qu'il y avait un camp rom sur le site et qu'il fallait d'abord le démanteler. C'est chose faite. La préfecture de région, qui confirme les « quantités inquiétantes, partage la préoccupation » des associations et a débloqué une aide exceptionnelle « de 800 000 € ».

Pourtant, « la décharge n'est toujours pas nettoyée », s'agacent les riverains. Et ce n'est pas à l'ordre du jour. « Il y en a pour 3 M€, s'inquiète Christophe Delrieu. On peut nettoyer sans cesse, ce sera réalimenté. » La communauté urbaine, elle, a mandaté un aménageur pour « définir un projet incluant des solutions pour enlever les déchets ».

pas les moyens légaux de contrôler les camions, comment enrayer le phénomène ? Il faut les attraper et on n'en a pas les pouvoirs. »

Déblocage d'une aide de 800 000 €

Des défenseurs de l'environnement ont fouillé la décharge et y ont trouvé un classeur plein de CV d'ingénieurs évacués là après le déménagement d'une entreprise, des documents appartenant à des pharmacies, des bons de livraison destinés au bureau de poste Paris Mercœur rénové... La filiale immobilière de la Poste dit « coopérer avec la justice afin de vérifier si des déchets provenant du chantier de Paris Mercœur ont pu se retrouver dans cette décharge sauvage ». « Ce chantier a été conduit par une société qui s'était engagée à gérer les déchets conformément à la réglementation et assurer leur traçabilité », indique La Poste. L'un des pharmaciens a quant à lui déposé plainte contre l'entreprise chargée des aménagements de son officine.

En tout, une quarantaine de chantiers ont été identifiés. Autant d'éléments transmis à la brigade antifraude du commissariat de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines). Si des responsables d'entreprise ont été entendus, aucune pour-

Environnement et conseiller d'opposition à Carrières-sous-Poissy. Aucune mesure n'a été prise pour faire cesser les apports de déchets, malgré un trafic qui pouvait atteindre vingt camions par jour. »

Du côté des autorités, la situation semble inextricable. « Ces dépôts relèvent du maire, souligne-t-on à la direction régionale de l'environnement des Yvelines. Ce qui ne veut pas dire qu'on s'en désintéresse. L'Etat, la région, le conseil départemental sont prêts à contribuer financièrement au nettoyage, à partir du moment où les acteurs locaux seront en capacité de régler le problème de façon durable. »

Un peu fort de café pour Christophe Delrieu, le maire (DVD) : « Si les policiers n'ont

propriétaires des terrains publient des photos édifiantes sur les réseaux sociaux. Et des associations s'emparent du sujet en juin 2017. « Une étude a été lancée pour chiffrer le coût du nettoyage », assuraient les élus à l'époque. Les riverains y ont cru. « J'ai fait les premières images par drone en septembre 2017. Pour moi, il était évident que ce serait nettoyé dans la foulée », confie Alban Bernard, président de l'association Stop décharges sauvages. En janvier 2018, il ressort son drone : « Ce que j'ai vu m'a mis hors de moi. »

« Le volume a plus que doublé entre juin 2017 et décembre 2018, accuse Anthony Effroy, président de l'association Rives de Seine Nature



Carrières-sous-Poissy (Yvelines), début septembre. Selon Anthony Effroy, conseiller d'opposition, « le volume a plus que doublé entre juin 2017 et décembre 2018 ».

LPA/E

en flagrant délit et permettre l'exploitation de la vidéosurveillance», indique le ministère, qui a rencontré les organisations représentant la filière du bâtiment. « Chacun a pris ses responsabilités : la reprise gratuite des gravats et la multiplication des déchetteries ouvertes aux professionnels, mais aussi le renforcement des sanctions. On va donner plus d'outils aux maires, faire en sorte que les professionnels n'aient plus d'excuse. »

UNE MER DE DÉCHETS À CARRIÈRES-SOUS-POISSY

EN UN AN, l'amoncellement n'a cessé de croître, tel un raz-de-marée, à Carrières-sous-Poissy (Yvelines). Alerter les élus, l'Etat, saisir la justice, multiplier les opérations médiatiques... Riverains et associations ont tout tenté. En vain. 7 000 t de gravats, incluant de l'amiante et des solvants, ont été déversés sur l'équivalent de onze terrains de foot. L'enquête, qui vient d'être clôturée, n'a pas permis de désigner de coupables pour cette pollution d'une ampleur inédite en Ile-de-France.

Afin d'attirer l'attention des pouvoirs publics, riverains et